

Après débat, le projet fut approuvé le 24 mars 1953 par la Chambre des communes du Royaume-Uni, et plus tard, par les conseils législatifs de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland. Le projet subit l'épreuve cruciale quand il fut, en avril, soumis aux électeurs de la Rhodésie du Sud; il recueillit alors une forte majorité: 25,570 voix contre 14,729, plus de 80 p. 100 des électeurs allant aux urnes. En juin et juillet, le Parlement du Royaume-Uni adopta la législation habilitante, préparant la voie à l'établissement de la fédération en septembre et octobre.

Le 4 septembre, lord Llewellyn était assermenté à titre de gouverneur général et de commandant en chef de la fédération. Subséquemment, sir Godfrey Huggins, Premier ministre de la Rhodésie du Sud pendant vingt ans et l'un des principaux artisans de la fédération, fut assermenté comme Premier ministre. La nomination de deux autres ministres permit la formation d'un conseil exécutif provisoire. Le 7 septembre, une commission intérimaire de l'administration publique fut désignée puis, grâce au concours de fonctionnaires venant des trois territoires, des ministères gouvernementaux se mirent en branle. C'est le 23 octobre, par une proclamation, que la Constitution entra pleinement en vigueur.

Première élection générale

La première élection générale dans la fédération s'est tenue le 15 décembre, à la suite d'une campagne animée mettant aux prises deux principaux concurrents: le parti fédéral dirigé par sir Godfrey Huggins et le parti confédéré ayant à sa tête M. Dendy Young. Des 26 sièges attribués aux membres élus dans la législature fédérale, les fédéralistes en remportèrent 24 et les confédérés 1, l'autre échéant à un indépendant. Le premier Parlement fédéral se réunit le 2 février 1954.

L'établissement de la nouvelle fédération n'ajoute pas à l'effectif du Commonwealth. En effet, la fédération ne jouit pas de l'autonomie complète, au sens ordinaire de l'expression, puisque sa Constitution prévoit l'exercice d'un certain contrôle par le Gouvernement du Royaume-Uni grâce au droit de désaveu et aux droits de réservation accordés respectivement à la Reine et au gouverneur en ce qui concerne certaines législations. Sur le plan international, le statut de la fédération sera semblable à celui qui a prévalu dans le cas de la Rhodésie du Sud: le Royaume-Uni conservera la responsabilité générale des relations extérieures de la fédération, mais cela n'empêchera pas le gouvernement fédéral de traiter directement avec les pays voisins sur des questions de caractère local, ni de conclure pour son propre compte certaines ententes internationales d'ordre commercial et technique.

Le préambule formule en ces termes l'objectif ultime de la fédération: «marcher de l'avant avec confiance vers le plein accès au titre de membre du Commonwealth».